



Contrat en alternance rompu par le patron

Par **malikana**, le **04/09/2008** à **12:34**

bonjour, j'etais en alternance avec une societe et à mon retour de vacances il avait embauché quelqu'un pour mon poste , donc veut mettre un terme à mon contrat et ceci l'annee de mon BTS, si je n'ai pas de patron je n'ai plus d'ecole il apparait dans vos forum que mon patron doit attendre que j'ai une nouvelle societe pouvez vous m'indiquer l'article de loi qui le stipule, car j'ai rendez-vous le 10 septembre avec le directeur generale de la societe qui m'employais et je pourrais mieux me defendre, et avez t'il le droit de pratiquez de telle pratique sans m'avertir au prealable merci Me smail